

COMMUNIQUÉ

de presse



La CGT-RATP exige des mesures immédiates face aux graves manquements de la RATP en matière de protection contre les risques chimiques.

2025 : de graves manquements de l'entreprise en matière de protection des salariés contre les risques chimiques dans les ateliers de maintenance.

Paris, le 24 janvier 2025 – **La CGT-RATP dénonce avec la plus grande fermeté les graves manquements de la RATP en matière de protection des salariés contre les risques chimiques dans les ateliers de maintenance.** Ces manquements, révélés à plusieurs reprises par l'inspection du travail, mettent en danger la santé des agents et sont inacceptables.

2024 : La CGT-RATP a déjà déposé plainte.

Le 24 février 2022, **l'inspection du travail a verbalisé la RATP pour des risques d'exposition à des agents chimiques dangereux, cancérigènes, mutagènes ou toxiques sur le site de Championnet.** Cette verbalisation a conduit à une transaction pénale en juin 2022, au terme de laquelle la RATP s'était engagée à un certain nombre de régularisations.

+ de 60 agents ont saisi les prud'hommes pour préjudice d'anxiété.

Or, il s'avère que de nouveaux manquements en matière de prévention des risques chimiques ont été relevés, postérieurement à cette transaction, tant par les institutions représentatives du personnel que par les services de l'inspection du travail.

La santé et la sécurité des travailleurs doivent être une priorité absolue, et elles sont non négociables..

Face à ces nouveaux faits accablants, la CGT-RATP a déposé une plainte pénale le 22 avril 2024 pour risque causé à autrui. L'enquête est en cours.

En parallèle, **une soixantaine d'agents des ateliers de centre-bus et de l'atelier central de Championnet, accompagnés par la CGT-RATP, ont saisi le conseil des prud'hommes pour faire reconnaître leur préjudice d'anxiété.** Le syndicat CGT-RATP s'est porté partie intervenante à cette action au prud'homme, démontrant son engagement total à défendre les droits et la santé des travailleurs.

Renforcer les contrôles et les sanctions à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas les normes de sécurité.

La CGT-RATP appelle la direction de la RATP à prendre des mesures immédiates et concrètes pour garantir la sécurité des agents dans les ateliers de maintenance. Il est impératif que des dispositifs de protection adéquats soient mis en place et que des contrôles réguliers soient effectués pour prévenir toute exposition aux agents chimiques dangereux.

Nous ne tolérerons jamais que la santé des travailleurs soit mise en danger par des négligences inadmissibles. Nous exigeons que justice soit rendue et que les agents soient indemnisés à la hauteur des préjudices subis.

Nous demandons également aux autorités compétentes de **renforcer les contrôles et les sanctions à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas les normes de sécurité.**

La CGT-RATP reste mobilisée et déterminée à défendre les droits des salariés et à garantir des conditions de travail sûres et dignes pour tous. Nous n'hésiterons pas à utiliser tous les moyens à notre disposition pour faire entendre notre voix et obtenir des résultats concrets.

Paris, le 24/01/2025

 communication@cgt-ratp.fr

 01 44 78 53 61

 www.cgt-ratp.fr

 85 rue charlot
75003 Paris